



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 09/12/20

Reçu en Préfecture le : 10/12/20
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du mardi 8 décembre 2020
D-2020/361

Aujourd'hui 8 décembre 2020, à 14h37,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Marie-Claude NOËL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Véronique SEYRAL, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCÉBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIÈRE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane JABER, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Madame Evelynne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,
Madame Marie-Claude NOEL présente à partir de 16h05

Excusés :

Madame Emmanuelle AJON, Madame Pascale ROUX, Madame Nathalie DELATTRE

Contrat de partenariat de la Cité Municipale de Bordeaux .Avenant n°4 .Rectification erreur matérielle

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°D-2011/699 du 19 décembre 2011, vous avez approuvé les termes du contrat de partenariat pour la réalisation de la Cité municipale de Bordeaux avec la société de projet Urbicité, filiale de Bouygues Construction, et autorisé le Maire à signer ledit contrat. Ce contrat a été signé le 22 décembre 2011 et notifié le 2 janvier 2012.

1. Rappel des termes du contrat de partenariat

Le contrat de partenariat, signé le 22 décembre 2011, prévoit de confier à la société Urbicité, la maîtrise d'ouvrage des travaux à réaliser pour : la conception, la construction, le financement partiel, le gros entretien-renouvellement, l'entretien, la maintenance, et l'exploitation du bâtiment.

Etant également compris le déménagement des services ainsi que la fourniture et la pose du mobilier.

2. Ce contrat a été complété par quatre avenants et un protocole transactionnel :

- L'avenant n°1 (délibération n° 2014/68 du conseil municipal du 24 février 2014), relatif à l'adaptation du process de restauration, engendre des dépenses complémentaires pour la Ville à hauteur de 420 KE HT pour la modification de la cuisine et de 484 KE HT pour la réalisation du self éclaté ;
- L'avenant n°2 (délibération n° 2014/241 du conseil municipal du 26 mai 2014), porte sur la modification de la date contractuelle de mise à disposition du bâtiment. Il est sans impact financier ;
- L'avenant n°3 (délibération n° 2014/377 du conseil municipal du 15 juillet 2014) concerne l'intégration des modifications techniques intervenues sur le bâtiment en phase construction et en écart au contrat signé.
- Le 1er protocole transactionnel a été signé le 20 décembre 2016 (délibération n° 2016/477 du conseil municipal du 12 décembre 2016). Il a mis un terme aux litiges entre Urbicité et la Ville de Bordeaux portant notamment sur la levée des réserves, les réfections pour les réserves ne pouvant être levées, et les conséquences de la découverte d'un caniveau technique utilisé par France Telecom sur le terrain d'emprise de la Cité municipale. Ce protocole, d'un montant de 860 KE TTC en faveur de la Ville de Bordeaux a été homologué par le tribunal Administratif le 10 juillet 2017.

- L'avenant 4 au contrat de partenariat de la Cité Municipale (délibération n°2018/189 du conseil municipal du 9 juillet 2018) consiste en la mise en œuvre d'équipements supplémentaires nécessaires au rafraîchissement et à la déshumidification du Musée des Beaux-Arts à travers la liaison existante reliant la centrale d'énergie de la Cité Municipale au Musée, traversant le cours d'Albret. La production de l'eau glacée sera réalisée par les équipements existants (groupes frigorifiques) installés à la Cité Municipale de Bordeaux, auxquels s'ajoutent des équipements complémentaires : groupes frigorifiques et stockage de glace.

3. Lors de la présentation des travaux nécessaires à la réalisation de ces équipements, objet de l'avenant n°4, une erreur matérielle s'est glissée dans le devis fourni par Gaz de Bordeaux pour le compte d'Urbicité, le montant affiché en TTC n'ayant pas la bonne application de TVA. Le devis conforme est donc proposé dans le cadre de cette délibération pour rectification de l'avenant.

L'ensemble des autres stipulations de l'avenant restent inchangées.

En conséquence, il est nécessaire :

- de procéder à la modification du devis fourni dans l'avenant n°4
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 rectifié avec la société Urbicité.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 8 décembre 2020

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Delphine JAMET

PRODUCTION DE FROID

MUSEE DES BEAUX-ARTS - BORDEAUX

Version 2

		PRODUCTION DE FROID			
	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix Hors taxes
1	Groupe à absorption à moteur gaz Panasonic de 71 kWf				
	Fourniture groupe de marque PANASONIC modèle GHP U-30GE2E5 de 71 kWf et de 67,2 kW gaz absorbé	ens	1,0	29 839,00	29 839,00
	Module hydraulique PANASONIC modèle PAW-710WX2E5	ens	1,0	6 102,00	6 102,00
	Interface de communication		1,0	162,00	162,00
	Alimentation gaz depuis l'attente en terrasse	ml	65,0	57,64	3 746,85
	Raccordements hydrauliques	ens	1,0	2 500,00	2 500,00
	Grutage	ens	1,0	960,00	960,00
	TOTAL H.T. 1				43 309,85
2	Groupes (x2) de production d'eau glacée négative CIAT DYNACIAT de 40 kWf unitaire				
	Groupe de production d'eau glacée électrique de marque CIAT modèle DYNACIAT LGN 130A de 41,8 kW unitaire produisant l'eau glacée pour le stockage de glace	u	2,0	9 049,91	18 099,81
	Aérocondenseur extérieur de marque CIAT modèle OPERA	u	1,0	9 330,52	9 330,52
	Manutention et mise en place des groupes	ens	1,0	981,70	981,70
	Raccordement au réseau hydraulique existant en tube acier noir DN 80, y compris doigts de gants	ml	26,0	158,00	4 108,00
	Calorifuge par coquille Armaflex de 19 mm			35,40	920,40
	Pompes de circulation	u	1,0	1 500,00	1 500,00
	TOTAL H.T. 2				34 940,43
3	Stockage de glace de 800 kWh de capacité frigorifique				
	Stockage de glace de marque FAFCO de capacité de stockage 800 kWh frigorifique	ens	1,0	49 100,00	49 100,00
	Hydraulique : vannes de régulation, vannes	ens	1,0	7 219,50	7 219,50
	Pose de l'ensemble avec raccordement au primaire échangeur sur bouteille de mélange et sur secondaire échangeur sur bouclage sanitaire existant, y compris toutes sujétions.	ens	1,0	1 805,00	1 805,00
	Echangeur circuit glycolé / circuit eau glacée de 350 kW	u	1,0	1 850,00	1 850,00
	Echangeur de récupération d'énergie thermique sur circuit de condensation des groupes froid négatifs (hiver) de 50 kW	u	1,0	642,00	642,00
	TOTAL H.T. 3				60 616,50

MUSEE DES BEAUX-ARTS - BORDEAUX

		Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix Hors taxes
4	Electricité - Régulation				
	Raccordement des équipements à l'armoire électrique	ens	1,0	9 000,00	9 000,00
	Régulation du système complet sur Automate TREND IQ4	ens	1,0	4 800,00	4 800,00
	TOTAL H.T. 4				13 800,00
5	Raccordement au TGBT de la Cité Municipale				
	Liaison TGBT - 3 Groupes froid CIAT du sous-sol (puissance de 100 kW) avec sous-comptage électrique	ens	1,0	12 650,00	12 650,00
	TOTAL H.T. 5				12 650,00
6	Réseaux de tuyauterie et calorifuge				
	Raccordement des groupes au stockage de glace y compris toutes vannes 2 et 3 voies	ens	1,0		
	Raccordement des groupes aux condenseurs extérieurs	ens		inclus	
	Pompes de circulation	u	3,0	1 237,67	3 713,00
	Liaison hydraulique des groupes froid négatifs et du bac à glace au réseau collecteur de la Cité Municipale en DN 100	ml	110,0	245,60	27 016,00
	Calorifuge par coquille Armaflex de 19 mm	-	-	48,20	5 302,00
	Calorifuge du circuit d'évaporation des groupes froid négatifs DN 50	ml	40,0	123,00	4 920,00
	Calorifuge par coquille Armaflex de 19 mm	-	-	25,00	1 000,00
	Circuit de condensation des groupes froid négatifs DN 50	ml	20,0		-
	Calorifuge par coquille Armaflex de 19 mm	-	-	25,00	500,00
	Circuit de condensation des groupes froid négatifs à l'aérocondenseur extérieur DN 80	ml	220,0	158,00	34 760,00
	Calorifuge par coquille Armaflex de 19 mm			35,40	7 788,00
	Calorifuge par coquille Armaflex de 19 mm du réseau d'alimentation du Musée cheminant en sous-sol DN 150	ml	160,0	54,1	8 660,00
	TOTAL H.T. 6				93 659,00
7	Poutre de répartition de charges pour la pose du bac à glace				
	Prestation d'études et de pose de Bernadberoy	ens	1,0	17 000,00	17 000,00
	TOTAL H.T. 7				17 000,00
8	Etudes - Essais - Rapport de conformité				
	Etudes Mixener	ens	1,0	10 000,00	10 000,00
	Mise en service et essais du réseau de gaz	ens	1,0	579,40	579,40
	Essais de fonctionnement - Réglage des puissances et des débits -	forfait	1,0	4 380,00	4 380,00
	Remise d'un rapport de conformité de l'installation gaz rédigé par l'APAVE	ens	1,0	650,00	650,00
	TOTAL H.T. 8				15 609,40

MONTANT TOTAL H.T.	291 585,18
TVA (10 %)	16 037,18
MONTANT TOTAL T.T.C.	307 622,36

PRODUCTION DE FROID

MUSEE DES BEAUX-ARTS - BORDEAUX

Version 3

		PRODUCTION DE FROID			
	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix Hors taxes
1	Groupe à absorption à moteur gaz Panasonic de 71 kWf				
	Fourniture groupe de marque PANASONIC modèle GHP U-30GE2E5 de 71 kWf et de 67,2 kW gaz absorbé	ens	1,0	29 839,00	29 839,00
	Module hydraulique PANASONIC modèle PAW-710WX2E5	ens	1,0	6 102,00	6 102,00
	Interface de communication	1,0		162,00	162,00
	Alimentation gaz depuis l'attente en terrasse	ml	65,0	57,64	3 746,85
	Raccordements hydrauliques	ens	1,0	2 500,00	2 500,00
	Grutage	ens	1,0	960,00	960,00
	TOTAL H.T. 1				43 309,85
2	Groupes (x2) de production d'eau glacée négative CIAT DYNACIAT de 40 kWf unitaire				
	Groupe de production d'eau glacée électrique de marque CIAT modèle DYNACIAT LGN 130A de 41,8 kW unitaire produisant l'eau glacée pour le stockage de glace	u	2,0	9 049,91	18 099,81
	Aérocondenseur extérieur de marque CIAT modèle OPERA	u	1,0	9 330,52	9 330,52
	Manutention et mise en place des groupes	ens	1,0	981,70	981,70
	Raccordement au réseau hydraulique existant en tube acier noir DN 80, y compris doigts de gants	ml	26,0	158,00	4 108,00
	Calorifuge par coquille Armaflex de 19 mm			35,40	920,40
	Pompes de circulation	u	1,0	1 500,00	1 500,00
	TOTAL H.T. 2				34 940,43
3	Stockage de glace de 800 kWh de capacité frigorifique				
	Stockage de glace de marque FAFCO de capacité de stockage 800 kWh frigorifique	ens	1,0	49 100,00	49 100,00
	Hydraulique : vannes de régulation, vannes	ens	1,0	7 219,50	7 219,50
	Pose de l'ensemble avec raccordement au primaire échangeur sur bouteille de mélange et sur secondaire échangeur sur bouclage sanitaire existant, y compris toutes sujétions.	ens	1,0	1 805,00	1 805,00
	Echangeur circuit glycolé / circuit eau glacée de 350 kW	u	1,0	1 850,00	1 850,00
	Echangeur de récupération d'énergie thermique sur circuit de condensation des groupes froid négatifs (hiver) de 50 kW	u	1,0	642,00	642,00
	TOTAL H.T. 3				60 616,50

MUSEE DES BEAUX-ARTS - BORDEAUX

		Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix Hors taxes
4	Electricité - Régulation				
	Raccordement des équipements à l'armoire électrique	ens	1,0	9 000,00	9 000,00
	Régulation du système complet sur Automate TREND IQ4	ens	1,0	4 800,00	4 800,00
	TOTAL H.T. 4				13 800,00
5	Raccordement au TGBT de la Cité Municipale				
	Liaison TGBT - 3 Groupes froid CIAT du sous-sol (puissance de 100 kW) avec sous-comptage électrique	ens	1,0	12 650,00	12 650,00
	TOTAL H.T. 5				12 650,00
6	Réseaux de tuyauterie et calorifuge				
	Raccordement des groupes au stockage de glace y compris toutes vannes 2 et 3 voies	ens	1,0		
	Raccordement des groupes aux condenseurs extérieurs	ens		inclus	
	Pompes de circulation	u	3,0	1 237,67	3 713,00
	Liaison hydraulique des groupes froid négatifs et du bac à glace au réseau collecteur de la Cité Municipale en DN 100	ml	110,0	245,60	27 016,00
	Calorifuge par coquille Armaflex de 19 mm	-	-	48,20	5 302,00
	Calorifuge du circuit d'évaporation des groupes froid négatifs DN 50	ml	40,0	123,00	4 920,00
	Calorifuge par coquille Armaflex de 19 mm	-	-	25,00	1 000,00
	Circuit de condensation des groupes froid négatifs DN 50	ml	20,0		-
	Calorifuge par coquille Armaflex de 19 mm	-	-	25,00	500,00
	Circuit de condensation des groupes froid négatifs à l'aérocondenseur extérieur DN 80	ml	220,0	158,00	34 760,00
	Calorifuge par coquille Armaflex de 19 mm			35,40	7 788,00
	Calorifuge par coquille Armaflex de 19 mm du réseau d'alimentation du Musée cheminant en sous-sol DN 150	ml	160,0	54,1	8 660,00
	TOTAL H.T. 6				93 659,00
7	Poutre de répartition de charges pour la pose du bac à glace				
	Prestation d'études et de pose de Bernadberoy	ens	1,0	17 000,00	17 000,00
	TOTAL H.T. 7				17 000,00
8	Etudes - Essais - Rapport de conformité				
	Etudes Mixener	ens	1,0	10 000,00	10 000,00
	Mise en service et essais du réseau de gaz	ens	1,0	579,40	579,40
	Essais de fonctionnement - Réglage des puissances et des débits -	forfait	1,0	4 380,00	4 380,00
	Remise d'un rapport de conformité de l'installation gaz rédigé par l'APAVE	ens	1,0	650,00	650,00
	TOTAL H.T. 8				15 609,40

MONTANT TOTAL H.T.	291 585,18
TVA (20 %)	58 317,04
MONTANT TOTAL T.T.C.	349 902,21